

Pour septembre 2011

### 1. Reports ou accélérations de certains travaux routiers

#### Mesures du comité sur la mobilisation des personnes et des biens

- Secteur échangeur Saint-Pierre — Report en 2012 des travaux de revêtement de l'A-20 et de certains travaux de joints dans l'échangeur Saint-Pierre
- Secteur échangeur Turcot — Report des travaux prévus dans la bretelle A-20 Est pour A-720 Est dans l'échangeur Turcot, après la réouverture du pont H.-Mercier dans les deux directions aux heures de pointe, ces travaux nécessitent la fermeture d'une voie sur deux
- Secteur Nord Saint-Laurent — Travaux dans l'échangeur A-40/A-15 (secteur de l'échangeur des Laurentides) devancés et terminés avant le 19 août. Ces travaux ont aussi été accélérés pour réduire de plusieurs jours la durée des entraves qui entraînaient la fermeture d'une voie sur l'A-40 en direction est et en direction ouest
- Secteur Est — Adaptation des horaires des différents travaux des chantiers dans l'axe A-40 et de ceux sur la rue Sherbrooke Est afin de limiter les entraves simultanées dans le secteur Est de Montréal

#### Autres mesures

- Secteur Nord Saint-Laurent – Report (à la fin de septembre) de la fermeture de la sortie Saint-Laurent dans le cadre du réaménagement de l'échangeur A-40/A-15
- Secteur Ouest : Report (à la fin septembre) de la reconstruction de ponts sur l'A-520 (autoroute et voies de desserte)
- Secteur Couronne-Nord : Report des travaux (à la mi-octobre) prévus à l'intersection de l'A-640 et de la R-344 à Oka
- Report en 2012 des travaux de réfection du pont Médéric-Martin sur l'A-15
- Report en 2012 des travaux de réfection de la dalle de béton de l'A-15 Nord et Sud, entre les boulevards Salaberry et Henri-Bourassa
- Report en 2012 des travaux de réfection du pont Lachapelle

### 2. Ajout de panneaux à messages variables mobiles (PMVM) afin de mieux informer en temps réel les automobilistes des entraves et des incidents

- Le nombre de PMVM est passé d'une soixantaine en avril à 149 en août

### 3. Vérification quotidienne de la signalisation mise en place et des déviations dans le cadre des travaux routiers et correction rapide de toutes les situations problématiques (en place depuis juin 2011 pour le MTQ)

### 4. Priorisation de la synchronisation des feux de circulation sur certaines artères principales de la ville de Montréal

- Boulevard Pie-IX
- Boulevard Henri-Bourassa Ouest
- Rue Sherbrooke
- Boulevard Saint-Michel

### 5. Augmentation, pour les contrats à venir, des pénalités aux entrepreneurs pour le non respect des plages horaires définies aux plans et devis pour la réalisation des travaux sur les chantiers et les retards occasionnés pour la réouverture des voies de circulation

### 6. Coordination accrue des travaux auprès des différents donneurs d'ouvrages tout au long de la saison des travaux

- Permet de limiter les répercussions sur les déplacements des usagers, notamment par l'adaptation des horaires et l'accélération ou le report de certains travaux

### 7. Formalisation du processus de planification triennale des projets avec l'ensemble des partenaires de la région de Montréal

À plus long terme

### 8. Extension de la couverture des systèmes d'acquisition et de diffusion de données sur le réseau autoroutier de la grande région de Montréal

Cela se traduira par :

#### A. Tripler le nombre de panneaux à messages variables (PMV) permanents

- Ainsi, 66 PMV seront ajoutés aux 32 existants en amont des nœuds importants du réseau actuellement non couverts pour permettre à l'usager de modifier son itinéraire selon l'état de la circulation

#### B. Ajouter près du double de caméras

- Il y a actuellement 170 caméras sur le réseau, principalement concentrées sur le réseau de l'île de Montréal. Il est prévu ajouter 155 nouvelles caméras principalement à l'extérieur de l'île de Montréal. Ces caméras permettront de détecter plus rapidement les accidents et incidents, d'intervenir encore plus rapidement sur le réseau et de diffuser l'information appropriée aux voyageurs

#### C. Ajout de détecteurs sur le réseau

- Contribuent à recueillir des informations additionnelles sur la circulation et la détection automatique de situations anormales survenant sur le réseau. Cette mesure additionnelle permettra au personnel (contrôleurs) du Centre intégré de gestion sur la circulation d'être avisé rapidement des événements survenant sur le réseau et de le communiquer vers les divers moyens de diffusion